



Débouchés suite à l'obtention du diplôme d'État d'Infirmier



Exercice infirmier général

- Hôpital public ou clinique privée
- Exercice médecine-chirurgie-obstétrique (MCO)
- Soins médicaux et de réadaptation (MCR)
- Infirmier libéral, après un exercice professionnel de 24 mois en établissement de soins



Structures médico-sociales

- EHPAD (maisons de retraite)
- Foyers pour personnes handicapées
- Services de soins à domicile
- Centres de santé



Santé au travail et santé scolaire

- Infirmier(ère) en entreprise
- Infirmier(ère) scolaire
- Infirmier(ère) universitaire



Autres secteurs

- Humanitaire
- Industrie pharmaceutique ou dispositifs médicaux
- Santé publique et prévention



Spécialisations en poursuite d'étude (avec formation complémentaire)

- Infirmier de bloc opératoire diplômé d'État (IBODE)
- Infirmier puériculteur diplômé d'État (IPDE)



Spécialisation à distance

- Infirmier anesthésiste diplômé d'État (IADE) après un exercice professionnel infirmier de 2 ans
- Cadre de santé diplômé d'État après un exercice professionnel infirmier de 4 ans
- Infirmier en Pratiques Avancées après un exercice professionnel minimum de 3 ans



Poursuite d'études universitaires

- Master 2
- Licence Master Doctorat en Sciences infirmières
- Diplôme Universitaire



Passerelles

- Médecin
- Kinésithérapeute
- Ergothérapeute
- Psychomotricien
- Sage-femme